

Concours de musique Christina Auer-Lobeck

Samedi 2 mars 2024

Collège du Léman, bâtiment Joran, salle 001

<https://em-renens.ch/concours-christina-auer-lobeck/>

Echéance pour l'inscription : Lundi 19 février 2024



L'association de l'école de musique de Renens (AEMR) organise le concours de musique Christina Auer-Lobeck dans le but d'encourager le travail des jeunes qui étudient un instrument de musique. Il est ouvert à tous les musiciens non-professionnels jusqu'à l'âge de 25 ans et a lieu le samedi 2 mars 2024 au collège du Léman, à Renens.

Les épreuves se déroulent à huis clos, mais des exceptions sont possibles pour les plus jeunes.

Catégories, minutages, prix et programme

Chaque candidat effectue un passage selon les catégories et les minutages suivants :

Catégorie	Âge	Minutage
I	Jusqu'à 8 ans	1' minimum, 5' maximum
II	De 9 à 11 ans	2' minimum 7' maximum
III	De 12 à 14 ans	2' minimum 10' maximum
IV	Plus de 14 ans	2' minimum 12' maximum
V Improvisation libre	-	10' maximum
VI Musique de chambre (ensembles dès 2 personnes)	-	10' maximum

Le programme est libre, et les participants peuvent jouer autant de morceaux qu'ils souhaitent dans le temps imparti. Par souci d'égalité, il est important de respecter les minutages correspondants à chaque catégorie.

En fonction des inscriptions, les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou d'annuler une ou plusieurs catégories.

Horaire de passage

L'horaire de passage sera disponible dès le samedi 24 février sur le site de l'école de musique de Renens, à l'adresse <https://em-renens.ch/concours-christina-auer-lobeck/>

Accompagnement

Cette année, les élèves peuvent s'ils le souhaitent être accompagné par la personne de leur choix. Nous précisons que le concours Christina Auer-Lobeck ne fournit pas d'accompagnateur, et qu'il est ainsi de la responsabilité des participants de trouver, le cas échéant, quelqu'un de disponible.

Musique de chambre

Les groupes de musique de chambre doivent être constitués uniquement d'élèves, sans leur professeur et sans accompagnateur professionnel.

Partitions

Chaque candidat fournit une copie des partitions qui seront jouées.

Jury

Le jury est composé de professeurs de l'école de musique de Renens, qui sont des musiciens professionnels reconnus. Toutes les décisions du jury sont définitives et sans appel. La voie judiciaire est exclue.

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur le formulaire se trouvant à l'adresse <https://em-renens.ch/concours-christina-auer-lobeck/>.

La taxe d'inscription est de 10.- pour les élèves n'appartenant pas à l'école de musique de Renens (EMR). Cette taxe doit être payée cash sur place, le jour du concours. La participation est offerte par l'AEMR aux élèves de l'école de musique de Renens.

L'échéance pour l'inscription est le lundi 19 février 2024. Pour des questions d'organisation, il est impératif de respecter ce délai.

Le nombre de participants est limité à 50 musiciens. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Remise des prix

La remise des prix des catégories I et II aura lieu le jour même à 13h.

La remise des prix des catégories III, IV, V et VI aura lieu le jour même à 18h.

Responsabilité

Les participants ou leur représentant légal confirment en s'inscrivant ou en inscrivant leur enfant avoir lu et compris les dispositions évoquées ci-dessus.